

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7303 SÉANCE DU 30 mai 2022

Sont présents:

| | |
|----------------------|-------------------|
| Rémy Vincent | Grand Chef |
| Denis «Kalo» Bastien | Chef familial |
| Carlo Gros-Louis | Chef familial |
| Dave Laveau | Chef familial |
| René «Wellie» Picard | Chef familial |
| Stéphane B. Picard | Chef familial |
| Daniel Sioui | Chef familial |
| Jean-Mathieu Sioui | Chef familial |
| Tina Durand | Secrétaire |

MODIFICATION DE L'ANNEXE A-4 HÉBERGEMENT

Attendu que la convention collective conclue entre le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) et le Syndicat des employés-es du Conseil de la Nation huronne-wendat (SECNHW) en vigueur du 17 juin 2016 au 26 mars 2022;

Attendu que les lettres d'entente LE-022-2020, LE-031-2022 et LE-036-2022 conclues entre le CNHW et la CSN qui ont modifié l'annexe A-4 dite « Hébergement » de cette convention collective;

Attendu que l'ouverture imminente du CHSLD de Wendake, prévue à l'été 2022;

Attendu que les négociations concernant le renouvellement de cette convention collective qui est échu depuis le 26 mars 2022 ne seront pas terminées lors de l'ouverture du CHSLD;

Attendu que les ententes négociées par la FIQ pour le personnel de soin ont accentué l'attractivité des emplois qui y sont visés;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 mai 2022 Résolution adoptée
1 contre



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7303 SÉANCE DU 30 mai 2022

MODIFICATION DE L'ANNEXE A-4 HÉBERGEMENT

Attendu la pénurie de main-d'œuvre, le plein emploi dans la région de Québec et la difficulté de recrutement dans le secteur de l'hébergement;

Attendu la volonté du CNHW de fournir des conditions de travail compétitives aux employés travaillant dans le milieu de l'hébergement;

Attendu qu'il est essentiel pour le personnel de soin, d'être ponctuel à leur quart de travail afin d'atteindre une efficacité maximal pour permettre la transition des dossiers avec le personnel qui fini son quart de travail et dans un but de respect mutuel et de saine collaboration;

Attendu que la direction des Ressources humaines et des Communications (DRHC) recommande au CNHW de modifier à nouveau l'annexe A-4 dite « Hébergement » de cette convention collective selon les modalités prévues au projet de lettre d'entente ci-joint.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial René Picard, et **résolu** :

- **De** mandater le directeur des Ressources humaines et des Communications à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat, le projet de lettre d'entente ci-joint;
- **De** mandater la direction des Ressources humaines et des Communications à lui donner plein effet dans les meilleurs délais.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 mai 2022 Résolution adoptée
1 contre



SECRÉTAIRE
TINA DURAND